

FACIO

ABOGADOS

MEMORANDUM JURIDIQUE D'INFORMATION

Notre cabinet attache une importance primordiale à l'information de ses clients au regard des législations susceptibles d'affecter leurs intérêts, dans l'objectif de prendre les mesures appropriées.

DROIT DU TRAVAIL GÉNÉRAL

TOUT CE QUE DOIT SAVOIR UN EMPLOYEUR POUR L'ANNÉE 2019

❖ Salaires Minimums pour l'année 2019

Au Costa Rica, le salaire minimum dépend de la profession de l'intéressé.

En 2019, le salaire minimum de l'ensemble des professions est de **190 377,39 ¢ par mois**, soit **entre US\$310 et US\$311** par mois, et correspond au salaire de **l'employé domestique**. Par conséquent, un travailleur ne pourra jamais être payé en dessous de ce montant.

Pour plus d'informations, se référer au décret n° 41434-MTSS ci-joint, publié dans La Gaceta 235 du 18 décembre 2018.

❖ Types de Journées Légales au Costa Rica

Journée ordinaire	Limites horaires	Durée maximum
Diurne	Entre 5H du matin et 19H.	8 heures/jour 48 heures/semaine
Mixte	Après-midi/nuit: commence après 19H et avant 22H30. Nuit/jour: commence après 1H30 et avant 5H du matin.	7 heures/jour 42 heures/semaine
Nocturne	Entre 19H et avant 5H du matin. ou A partir de 22H30.	6 heures/jour 36 heures/semaine

/! Si la journée de travail s'étend au-delà de 22H30, elle se convertit en une journée nocturne.



Jours fériés payés obligatoires (9) : 1er janvier (Jour de l'An), Jeudi Saint, Vendredi Saint, 11 avril (Bataille de Rivas), 1er mai (Fête du Travail), 25 juillet (Annexion de Nicoya), 15 août (Fête des Mères), 15 septembre (Fête de l'Indépendance), 25 septembre (Nativité).

Jours fériés payés non obligatoires (2) : 2 août (Notre-Dame des Anges), 12 octobre (Journée des Cultures)

❖ **Que doit payer un employeur lors du licenciement d'un employé ?**

- **Prime (13e mois) :** 1/12 du total des charges à payer du 1er décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année en cours. Le droit est acquis lorsque le travailleur atteint un mois d'ancienneté.
- **Vacances :** 2 semaines payées pour chaque tranche de 50 semaines de travail continu au service du même employeur (par année). Si les 50 semaines de travail continu n'ont pas été effectuées, les vacances sont payées à raison de 1 jour par mois travaillé.

→ Ces droits sont **inhérents** et **inaliénables**.

- **Préavis :**

De 3 à 6 mois travaillés -> 1 semaine de préavis;

De +6 mois à 1 an -> 15 jours de préavis;

Plus de 1 an -> 1 mois de préavis.

- **Indemnité de licenciement :** Le cas échéant, l'employeur doit verser l'indemnité de licenciement conformément aux normes énoncées aux articles 29 et 30 du Code du Travail costaricien.

→ Ces droits s'acquière après **trois mois de travail**.

❖ **Quelles obligations pèsent sur l'employeur au moment de l'embauche ?**

La législation du travail impose à tous les employeurs de signer un contrat de travail avec les travailleurs qu'ils embauchent par lequel sont établies les conditions de la relation de travail.

En outre, l'employeur a l'obligation d'enregistrer ses travailleurs à la sécurité sociale par l'intermédiaire de la Caja Costarricense del Seguro Social (CCSS) et de souscrire une assurance contre les risques professionnels auprès de l'Institution Nationale d'Assurance (INS). L'assurance auprès de l'INS doit être souscrite annuellement et doit contenir la liste de tous les travailleurs qui sont couverts par cette assurance.

La sécurité sociale est financée, d'une part, par le prélèvement de mensualités correspondant à 10,34 % du salaire de l'employé et, d'autre part, par des cotisations versées par l'employeur correspondant à 26,33 % du salaire du travailleur. Ce montant (le montant retenu plus la contribution de l'employeur) doit être versé à la CCSS sur une base mensuelle, auquel il convient de joindre le report du salaire de l'employé.

Les charges sociales au Costa Rica se répartissent comme suit :

Caja Costarricense de Seguro Social		
Concepto	Patrono	Trabajador
SEM	9,25%	5,50%
IVM	5,08%	3,84%
TOTAL CCSS	14,33%	9,34%

Recaudación Otras Instituciones		
Institución	Patrono	Trabajador
Cuota Patronal Banco Popular	0,25%	-
Asignaciones Familiares	5,00%	-
IMAS	0,50%	-
INA	1,50%	-
TOTAL OTRAS INSTITUCIONES	7,25%	-
Ley de Protección al Trabajador (LPT)		
Concepto	Patrono	Trabajador
Aporte Patrono Banco Popular	0,25%	-
Fondo de Capitalización Laboral	3,00%	-
Fondo de Pensiones Complementarias	0,50%	-
Aporte Trabajador Banco Popular	-	1,00%
INS	1,00%	-
TOTAL LPT	4,75%	1,00%
TOTAL		
	Patrono	Trabajador
PORCENTAJES TOTALES	26,33%	10,34%

San Rafael de Escazú, Centro Corporativo Plaza Roble, Edificio El Patio.

T +506 2201-8700.

F +506 2201-8707

Gclare@faciolegal.com; Eloría@faciolegal.com

FACIO
ABOGADOS